



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, le 17 mars 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions parlementaires à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet de la réforme de la formation professionnelle.

En décembre 2015, notre groupe parlementaire a convoqué le Ministre en Commission pour recevoir des informations sur l'état actuel et les modifications prévues dans le cadre de la formation professionnelle.

Comme le Ministre n'est pas encore venu en Commission et comme cette année scolaire prendra bientôt fin, je me permets de poser la question suivante à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Selon nos informations, le Ministère est en train d'adapter le cadre législatif et réglementaire de la formation professionnelle.
Quand Monsieur le Ministre envisage-t-il de présenter le cadre législatif et réglementaire révisé ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Martine Hansen
Députée



Luxembourg, le 19 avril 2016

Affaires générales

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 1917 de la Députée Martine Hansen

Le réforme fut mise en œuvre à partir de l'année 2009-2010 pour 19 formations-phares, suivies l'année suivante par les autres formations à l'exception de quelques-unes dont notamment celle du technicien administratif et commercial qui ne débuta qu'en 2011-2012. Comme pour toute réforme de cette envergure, la mise en œuvre fit apparaître quelques incohérences et déficiences. Si les grands principes et nouveaux concepts de la loi de 2008 ne sont nullement mis en doute, certaines dispositions doivent être revues. Une étude de *l'Institute for Lifelong Learning and Guidance* (LLLG) de l'Université du Luxembourg « Éléments pour une évaluation de la réforme de la formation professionnelle : les principales critiques » a confirmé ce constat.

Prenant appui sur l'évaluation réalisée par l'Université, l'ensemble des partenaires a remis l'ouvrage sur le métier afin de remédier aux limites de la formation professionnelle actuelle. Le comité de pilotage de la réforme, composé de représentants du ministère et des chambres professionnelles et salariales, de deux directeurs de lycées, de deux enseignants-coordonateurs, a élaboré une démarche en deux étapes.

À court terme : étant donné que la situation nécessitait des mesures urgentes, j'ai soumis au Conseil de Gouvernement un avant-projet de loi modifiant la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle ainsi qu'un avant-projet de règlement grand-ducal portant sur l'évaluation et la promotion des élèves de la formation professionnelle et modifiant le règlement grand-ducal du 9 juillet 2013. Les avant-projets ont été adoptés par le Conseil de gouvernement en date du 25 mars 2016.

Pour la rentrée 2016, quelques changements limités de la loi de 2008 et de ses règlements grand-ducaux sont proposés. Ces changements ont pour but de pallier, entre autres, les déficiences concernant :

- la durée maximale d'une formation professionnelle,
- l'organisation des projets intégrés intermédiaires,
- la valorisation de la formation professionnelle de base,
- la promotion annuelle.

Depuis août 2015, des entrevues et des pourparlers réguliers du ministère avec les

chambres patronales et salariales, les équipes curriculaires et le collège des directeurs de l'enseignement technique ont permis d'identifier les adaptations nécessaires et de renouer avec un état d'esprit constructif dans l'intérêt des jeunes et des entreprises. Un groupe de pilotage a été constitué avec les représentants de tous ces acteurs de la formation professionnelle ; il se réunit régulièrement depuis la rentrée 2015-2016.

À moyen terme : si l'un des principaux objectifs de la réforme, à savoir améliorer la qualité de la formation professionnelle, semble atteint, il y a des problèmes majeurs pour ce qui est de l'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie, de l'organisation des formations dans les lycées et de l'identification avec la démarche de la part des enseignants et formateurs, des élèves et de leurs parents. Il s'avéra rapidement que les chambres professionnelles, partenaires de l'organisation de la formation professionnelle, renâclaient à une action rapide et demandèrent un moratoire afin de revenir plus longuement sur certains aspects de la réforme. Par la suite, j'ai décidé de soumettre les différents aspects de la formation professionnelle à une discussion approfondie avec tous les partenaires avant tout, en attendant les conclusions de la Chambre des Députés relatives au problème constitutionnel.

Il va sans dire que je suis disposé à exposer et à présenter les adaptations et les modifications du cadre législatif et réglementaire relatif de la formation professionnelle, dès que le président de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse me conviera et dès que le sujet concernant de la formation professionnelle figurera sur l'ordre du jour de la commission sous-rubrique.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke on the left that curves upwards and then loops back down to the right, ending in a small flourish.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse